

# APPEL DE DOSSIERS

## LUX - RÉSIDENCE DE CRÉATION ET DE DIFFUSION

Main Film, OBORO, PRIM et Vidéographe s'unissent pour proposer LUX, une nouvelle initiative vouée à la création et à la diffusion d'œuvres originales utilisant l'image en mouvement et réalisées par des artistes du Québec et du Canada.

LUX est une résidence qui s'adresse aux artistes des arts médiatiques et numériques désirant réaliser, avec le soutien des organismes partenaires, une nouvelle œuvre qui pourra prendre la forme d'une monobande, d'une installation, d'une performance ou toute œuvre utilisant les nouvelles technologies immersives ou interactives. L'œuvre doit être ancrée dans une démarche expérimentale. Ainsi, la fiction et le documentaire traditionnels ne seront pas considérés.

Ce projet initié par Vidéographe est soutenu par le programme *Concertation et innovation* du Conseil des arts et des lettres du Québec.

### CONDITIONS DE RÉALISATION

Pour réaliser leur œuvre, les artistes auront accès à du soutien technique et logistique, aux équipements combinés des quatre organismes partenaires, ainsi qu'à des services professionnels de promotion et de diffusion. Des spécialistes pourront également soutenir les artistes désirant travailler avec des technologies ou techniques qu'ils ou elles ne maîtrisent pas, mais qui sont nécessaires au processus de création de leur œuvre. Ce soutien technique spécialisé complètera celui offert par les professionnels au sein des équipes des quatre organismes partenaires. Les artistes dont le projet sera retenu deviendront d'office membres des organismes partenaires pour la durée du projet. Un coordonnateur ou une coordonnatrice assurera la gestion et le suivi des projets soutenus.

À partir de la signature de l'entente de résidence, l'artiste bénéficiera d'une période de vingt-quatre mois pour la production de l'œuvre et sa diffusion. Selon la nature de l'œuvre, les détails concernant sa diffusion seront à coordonner entre les partenaires et l'artiste.

La valeur du soutien accordé à chaque artiste est de 32 000 \$, répartis de la façon suivante :

Cachet de résidence : 5 000 \$  
Droits pour la première diffusion : 2 500 \$  
Accès aux équipements et services techniques\*: 14 000 \$  
Honoraires de spécialistes externes : 2 800 \$  
Frais liés à la diffusion et à la promotion : 8 000 \$

Pour les artistes résidant à l'extérieur de Montréal :

Frais de transport : jusqu'à 2 000 \$ ;  
Hébergement et *per diem* : jusqu'à 4 000 \$

\*Les montants sont établis à partir des tarifs réguliers/non-membre des organismes partenaires.

## CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ

- Pour participer à LUX, l'artiste doit être reconnu.e comme artiste professionnel.le<sup>1</sup>;
- être citoyen.ne canadien.ne ou résider au Canada depuis au moins deux ans;
- détenir le plein contrôle créatif et éditorial sur le projet;
- ne pas être inscrit.e à temps plein dans un établissement d'enseignement, à l'exception des étudiant.es au doctorat. Cependant, dans ce dernier cas, le projet doit être indépendant de sa formation;
- ne pas être employé.e ou membre du conseil d'administration d'un des organismes partenaires;
- les collectifs sont admissibles, toutefois les montants et ressources offertes seront les mêmes que pour un.e artiste individuel.le.

Seul l'artiste qui réalisera l'œuvre peut soumettre un projet dans le cadre de ce concours. L'artiste doit être en mesure de respecter les critères d'admissibilité durant toute la durée de l'entente.

## PROCESSUS DE SÉLECTION ET D'ÉVALUATION

Trois artistes seront sélectionné.es par un jury de pairs pour participer à LUX. Les critères d'analyse seront les suivants :

- intérêt du projet sur le plan artistique et expérimental;
- qualité de la démarche de l'artiste en lien avec le projet;
- qualité artistique des œuvres déjà réalisées;
- capacité de l'artiste à mener son projet à terme;
- pertinence du projet pour le développement de la carrière de l'artiste;
- potentiel de circulation de l'œuvre.

## OBLIGATIONS DE L'ARTISTE

L'artiste devra :

- signer une entente de production avec les partenaires;
- signer une entente de distribution ou de diffusion, suivant la nature de l'œuvre réalisée. L'artiste demeurera cependant seul.e propriétaire des droits sur son œuvre;
- agir comme principal.e artisan.e de l'œuvre;
- communiquer clairement ses besoins à la coordonnatrice ou au coordonnateur, et ce, à chaque étape d'avancement;
- contribuer à la diffusion de l'œuvre (montage de l'exposition, installation de l'œuvre, rencontres avec le public, etc.);
- collaborer au processus d'évaluation de l'expérience.

---

<sup>1</sup> Par artiste professionnel.le s'entend tout artiste qui possède une compétence reconnue par ses pairs, crée, interprète ou publie des œuvres pour diffusion dans un contexte professionnel, tente de vivre de la pratique de son art et reçoit une rémunération pour les œuvres qu'il ou elle réalise.

## PRÉSENTER UN PROJET

Pour soumettre un dossier, les artistes doivent faire parvenir le formulaire de demande dûment rempli et qui comprend :

- la description du projet (maximum 1 500 mots);
- la biographie de l'artiste (maximum 300 mots);
- les besoins techniques du projet (maximum 500 mots);
- le calendrier de réalisation prévisionnel (maximum 500 mots);
- la structure financière du projet;
- les partenaires pressentis, s'il y a lieu.

ainsi que les documents d'appui suivants :

- curriculum vitae (maximum 3 pages);
- documentation visuelle de projets antérieurs ou qui permet d'illustrer la proposition, maximum 15 images (max : 1024 px de large, 72 dpi) ou 10 minutes de vidéo (lien URL avec mot de passe s'il y a lieu);
- il est également possible de soumettre croquis, plans, maquette en format PDF.

Les soumissions doivent se faire via le formulaire en ligne à l'adresse suivante : [res-lux.art](http://res-lux.art)

Main Film, OBORO, PRIM et Vidéographe reconnaissent la richesse de la diversité culturelle, sexuelle, identitaire et linguistique québécoise. Nous encourageons ainsi les personnes issues de groupes traditionnellement sous-représentés, de minorités ou de groupes marginalisés à proposer des projets.

## DATE DE TOMBÉE

26 novembre 2017

Les réponses seront communiquées en février 2018.

## RENSEIGNEMENTS

Pour obtenir davantage d'informations, veuillez nous contacter à : [lux@videographe.org](mailto:lux@videographe.org)

MAIN|FILM  
Soutien aux cinéastes indépendants

OBORO

prim  
PRODUCTIONS RÉALISATIONS  
INDÉPENDANTES DE MONTRÉAL

Vidéographe

Avec l'aide de:  
Concertation et innovation du Conseil des arts et des lettres du Québec

